

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un le 15 avril 2021, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 08 avril 2021, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Étaient présents :** ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, CHAINIER Bruno, LAPARLIÈRE Alain, RAYMOND Serge, ANNÉREAU Thierry, AUDEBERT Michel, TONNEAU Jean Marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, FORTIER Manuella, MENEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, JAMET Annick, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, QUANTIN Brigitte, DRIBAUT Anne, NIVARD Laurent, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, DE OLIVEIRA Katia, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

**Étaient représentés :** GONZALEZ Maurice par COSSON-DESCUBES Suzy, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BORDE Pierre par FURET Henri, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, PICQ Patrick par DROUET Marylène, GIRAUDEAU Danielle par NEVEU Sébastien, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, ELIE Jean Jacques par TALBOT Michel, BERNARD Didier par LABEYRIE Philippe, MALANGIN Sylvie par CARRIE Philippe, MARCHESIN Dominique par FILLON Benoît, BOURSIER Eric par CHESNEAU Marlène.

**Procurations :** MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à RAYMOND Serge, GIRAUDEAU Patrick à POUJADE Yves, REYNAL Jean à LEFEVRE-FARCY Didier, MICHEAU Jackie à LAPARLIÈRE Alain, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard, BONNIN Christophe à DRIBAUT Anne, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MARTIAL Claude à DE OLIVEIRA Katia.

**Absents excusés :** TROGER Joël, DESSAIVRE Jean-Jacques, POZZOBON Alain, MARRAUD Christine, LAVALETTE Christian, FREDERIC Daniel, GUEBERT Daniel, DEBORDE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, REYNAL Jean, LANGLAIS Jean-Charles, MICHEAU Jackie, VELEZ Jean-Michel, GIMENEZ Anne, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, VION Michel, MAZZOCCHI Jean François, LOPEZ Evelyne, MARTIAL Claude, DUFOUR Christian, OLIVIER Fabrice, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 135

Nombre de votants : 144

Nombre d'absents excusés : 23

Nombre d'absents ayant donné procuration : 9

Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

**Objet : SEMPAT – PRISE DE PARTICIPATION DANS UNE SAS FONCIÈRE**

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge est actionnaire de la société d'économie mixte patrimoniale de la Charente Maritime (SEMPAT 17) qui a pour vocation le portage financier de projets immobiliers sur le territoire de la Région Nouvelle Aquitaine.

Cette société créée en 2001 par le conseil départemental de la Charente Maritime a réalisé des opérations patrimoniales d'envergure, contribuant ainsi au développement économique de notre

Afin de développer son offre notamment pour la réalisation d'opérations contribuant à la redynamisation de centres villes, en intervenant sur des opérations à vocation économique et commerciale ; la SEMPAT a souhaité mettre en place un partenariat avec la Banque des territoires et les banques actionnaires de la SEM (Crédit Agricole, Crédit Mutuel Océan et Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes).

Ce partenariat doit se concrétiser par la création d'une société par actions simplifiée (SAS), amené à construire ou à porter des acquisitions foncières.

Cette SAS « Foncière » au capital social initial de 200 000 € sera capitalisée comme suit :

SEMPAT 17 – 45 %	90 000 €
Banques actionnaires – 18 %	36 000 €
Banque des territoires – 37 %	74 000 €

Le conseil d'administration de la SEMPAT 17 a saisi notre collectivité afin qu'elle puisse donner son accord sur la prise de participation de la SEMPAT 17 dans la future SAS « Foncière » pour un montant de 90 000 € conformément au dernier alinéa de l'article L.1524-5 :

*« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, en application du premier alinéa du présent article. ».*

La SEMPAT 17 nous a communiqué le projet des statuts de la SAS, ainsi qu'un plan à moyen terme faisant ressortir l'intérêt pour la société de créer cette SAS afin d'intervenir dans les projets des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

Considérant l'intérêt public local de disposer d'un outil de développement lui permettant de contribuer notamment à la redynamisation des cœurs de ville, il est proposé au Conseil Communautaire, actionnaire et administrateur de la SEMPAT 17, de bien vouloir donner son accord à la participation de cette dernière au capital de la société par action simplifiée dont les caractéristiques ont été exposées.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :**

- D'approuver la prise de participation de la SEMPAT 17 dans le capital de la SAS (Foncière) pour un montant estimé de 90 000 € ;
- D'autoriser ses représentants au conseil d'administration de la SEMPAT 17 à voter en faveur de ce projet.
- D'approuver la modification des statuts

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le  
Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU